



**Proposition d'approbation du principe
d'organisation du service de restauration du
Collège Bastberg de BOUXWILLER pendant les
travaux de restructuration de la demi-pension**

Rapport n° CP/2018/021

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le Département assure l'organisation de la restauration dans les collèges publics. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver le projet d'organisation du service de restauration du collège Bastberg de Bouxwiller pendant les travaux de restructuration de la demi-pension du collège.

En application de l'article L.213-3 et de l'article L.214-6 du Code de l'éducation, le Département et la Région assurent l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges et les lycées publics dont ils ont la charge.

Le présent rapport a pour objet de proposer, d'une part, un mode d'organisation du service de restauration scolaire pendant les travaux de restructuration du bâtiment de la demi-pension du collège de Bouxwiller et d'autre part, d'accepter la mise à disposition du centre culturel de la Ville de Bouxwiller au Collège Bastberg pour la mise en œuvre de ce service.

Le Département du Bas-Rhin, propriétaire des locaux de la demi-pension du Collège Bastberg de Bouxwiller assure actuellement la conduite d'opération concernant la restructuration du restaurant scolaire. Le Collège Bastberg hébergeant les demi-pensionnaires du Lycée Andrien Zeller, cette opération est cofinancée par la Région.

Les travaux lourds sur le bâtiment intégrant la production des repas devraient débuter début mars 2018. Les repas ne pourront plus être confectionnés sur le site.

Afin d'optimiser le délai d'intervention et de garantir la sécurité des élèves, en séparant les flux des élèves de ceux du chantier, il a été envisagé d'organiser le service de restauration hors du bâtiment de la demi-pension.

L'opportunité de pouvoir utiliser la salle du centre culturel de la Commune de Bouxwiller située entre le Collège Bastberg et le Lycée Adrien Zeller permettrait de garantir la restauration des demi-pensionnaires du collège ainsi que de ceux du Lycée Adrien Zeller, hébergés par le collège Bastberg dans de bonnes conditions de sécurité.

Ce fonctionnement serait envisagé pendant toute la période de restructuration du bâtiment de la demi-pension du Collège Bastberg. Les travaux devraient débuter début mars, après les congés scolaires d'hiver, pour s'achever en juillet 2018.

Le principe de la télérestauration par le Lycée Jean Monnet de Strasbourg est proposé, car il permet de répondre aux besoins liés de ce service qui doit pouvoir distribuer près de 800 repas par jour.

Ce service de restauration temporaire nécessite la mise en place d'une convention de télérestauration entre le Lycée Jean Monnet de Strasbourg, le collège Bastberg de Bouxwiller, la Région et le Département du Bas-Rhin. Elle devra prévoir les modalités de fonctionnement entre les EPLE et définira la participation financière des établissements et des collectivités de rattachement.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le principe de télérestauration du collège Bastberg à Bouxwiller par la cuisine centrale du Lycée Jean Monnet à Strasbourg.

Il est ainsi proposé d'approuver les termes du projet de convention correspondante, annexé au rapport, à conclure entre le Lycée Jean Monnet de Strasbourg, le collège Bastberg de Bouxwiller, la Région et le Département du Bas-Rhin.

L'organisation de ce service impose la conclusion de cette convention pour toute la période des travaux.

Afin de bénéficier des locaux du centre culturel de la Commune de Bouxwiller pour ce service de restauration, il est nécessaire également de mettre en place une convention de mise à disposition entre la Commune de Bouxwiller, le Collège Bastberg et le Département du Bas-Rhin.

Il est ainsi proposé d'approuver les termes du projet de convention correspondante, annexé au rapport, à conclure entre la Commune de Bouxwiller, le Collège Bastberg de Bouxwiller et le Département du Bas-Rhin.

La commission territoriale Ouest, lors de sa réunion du 1er février 2018, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- approuve le principe de télérestauration du collège Bastberg à Bouxwiller par la cuisine centrale du Lycée Jean Monnet à Strasbourg durant la période des travaux de restructuration du bâtiment de la demi-pension du collège Bastberg de Bouxwiller à compter du 8 mars 2018 ;

- approuve les termes du projet de la convention ci-joint de télérestauration à conclure entre l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Lycée Jean Monnet à Strasbourg, l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Collège Bastberg à Bouxwiller, la Région Grand Est et le Département du Bas-Rhin permettant à la cuisine centrale du Lycée de télérestaurer le Collège Bastberg de Bouxwiller ;

- approuve la mise à disposition du centre culturel de la Commune de Bouxwiller au Collège Bastberg de Bouxwiller et au Département du Bas-Rhin, le temps des travaux de restauration du bâtiment de la demi-pension du collège Bastberg de Bouxwiller ;

- approuve les termes du projet de convention ci-joint de mise à disposition du centre culturel précité à conclure entre la Commune de Bouxwiller, l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Collège Bastberg de Bouxwiller et le Département du Bas-Rhin ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY